

« Garantie jeunes »

Ce n'est pas un hasard si le Finistère fait partie des dix départements pilotes chargés d'expérimenter le dispositif de « Garantie jeunes » : « Depuis plusieurs années déjà, notre département est en pointe pour soutenir les 18/25 ans dans leurs projets », explique Marie Gueye, conseillère générale du Finistère en charge de l'insertion.

les clés pour accéder à l'autonomie, via des expériences d'emploi et de formation, ainsi qu'une garantie de ressources.

La phase pilote concernera 10 000 jeunes la première année, puis 30 000 à compter d'octobre 2014. Elle fera l'objet d'une évaluation pilotée par un comité scientifique dont les conclusions seront rendues au cours du second semestre 2015.

La « Garantie jeunes » sera ensuite généralisée à l'ensemble du territoire et bénéficiera, à compter de 2016, à 100 000 jeunes par an. Elle viendra nourrir les pratiques d'accompagnement des jeunes en difficulté afin que tous puissent trouver une place dans le monde du travail et dans la société.

Le 1^{er} octobre 2013 a été lancée la phase pilote de déploiement de la « Garantie jeunes ». La « Garantie jeunes » est issue du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions, le 21 janvier 2013. Elle vise les jeunes de 18 à 25 ans, qui sont, aujourd'hui, la catégorie de population la plus touchée par le chômage et par la pauvreté.

La « Garantie jeunes » cible en priorité les jeunes qui cumulent des difficultés sociales et des difficultés d'insertion professionnelle, les exposant à un risque d'exclusion. **« La principale difficulté consistera à aller vers ces jeunes les plus éloignés des services sociaux qu'ils ne fréquentent plus »**, reconnaît Marie Gueye. **« Mais avec l'AJ 29 (avenir jeunes) nous avons déjà mis en place un dispositif similaire permettant d'aider au financement d'un permis de conduire ou pour le logement. »**

Démarche contractuelle, la « Garantie jeunes » est d'abord un engagement de la part du jeune, celui de faire le maximum pour se construire un projet professionnel et enrichir ses compétences. C'est en contrepartie aussi un engagement de l'État et de ses partenaires à l'accompagner dans ce parcours en lui donnant toutes



Le Finistère est un département pilote

Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique de la garantie européenne pour la jeunesse, décidée par le Conseil Européen, qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif. Un nouveau sommet pour l'emploi des jeunes en Europe se tiendra à Paris, le 12 novembre, et réunira les chefs d'États et de gouvernements, et les ministres de l'Emploi de l'Union Européenne, les partenaires sociaux ainsi que les responsables des différents services publics de l'emploi nationaux. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 10/10/2013



Dossier de la semaine

**Plan agroalimentaire
Bretagne**



Vie de la Fédération

**Le Sénat à l'écoute
des élus**



Interview

**Occupation : les juifs
du Finistère**



Avec Marie-Noëlle Postic

Volontaires ?

À partir du moment où les salariés sont « volontaires », pourquoi les empêcher de travailler le dimanche, la nuit et pourquoi pas plusieurs jours d'affilée ?

Mais quel sens donner au volontariat dans une crise comme celle que nous traversons ? Où est la liberté de choix lorsqu'à la moindre menace de grève la direction d'une entreprise envoie des courriers aux familles des salariés ?

Il revient à la puissance publique de fixer des règles qui garantissent l'intérêt général. Or, la société a besoin d'un jour de repos hebdomadaire commun pour la grande majorité des salariés. Elle doit rester ferme car si une digue lâche, tout l'édifice peut s'effondrer. Entre l'envie de certains d'acheter trois clous le dimanche et l'organisation générale de la société, il ne faut pas hésiter.

Une PAC plus juste



Quelques jours après le lancement, à Quimper, du Plan agricole et agroalimentaire Bretagne, François Hollande, au Sommet de l'Élevage à Cournon, a confirmé les grandes orientations de la France pour la PAC 2014/2020. Conformément à ses engagements, la nouvelle PAC, plus juste, plus verte, plus régulatrice et tournée vers l'emploi des jeunes sera réorientée vers l'élevage.

Pour le président de la République, la priorité consiste à défendre l'élevage en mobilisant tous les leviers qui permettent de mieux orienter les aides.

Au total près d'un milliard d'euros d'aides PAC seront réorientées vers l'élevage à l'horizon 2019.

D'abord, en soutenant mieux les productions animales avec les aides couplées et la mise en place d'une prime à la vache laitière et d'une aide à l'engraissement. Pour encourager l'installation des jeunes, 1 % d'aide sur le premier pilier, soit 75 millions d'euros, et 25 millions d'euros supplémentaires sur le second pilier, seront mobilisés pour aider 10 000 installations.

Ensuite, en mettant en place un plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations. Il concernera, en particulier, les bâtiments d'élevage avec au moins 200 millions d'euros par an, apportés par l'Europe, l'État et les collectivités qui le souhaitent. Cela représente un doublement de l'enveloppe actuelle.

Pour soutenir l'activité et l'emploi dans toutes les exploitations, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, soutenu par les députés de la délégation socialiste française, a obtenu une surdotation des aides sur les 52 premiers hectares grâce à une enveloppe de 20% des aides du premier pilier.

Ce nouveau mode de répartition sera mis en place de manière progressive de 2015 à 2018.

Les disparités entre agriculteurs seront réduites grâce à la fin des références historiques qui avaient figées les situations.

En Europe, 80% des aides sont concentrées sur 20% des agriculteurs. Avec cette réforme, en France, ce seront 48% des aides qui iront vers les 20% plus gros bénéficiaires.

Plan agroalimentaire Bretagne

La Bretagne a toujours su relever les défis : elle saura encore le faire et surmonter la crise que connaît son industrie agroalimentaire.

Le 30 septembre, Guillaume Garot a lancé à Quimper, au Conseil général, « Le plan agricole et agroalimentaire Bretagne ».



Le plan de tous les Bretons

Ce plan était particulièrement attendu par les élus départementaux, régionaux et les parlementaires qui, depuis plus d'un an, sont, à Lampaul-Guimiliau, à Poullaouën, à Châteaulin, à Guerlesquin ou à Rosporden, aux côtés des salariés des entreprises en difficulté.

« Sans production agricole, il ne peut y avoir d'industrie agroalimentaire », a rappelé le président du Conseil général du Finistère, Pierre Maille. **« Or, l'agroalimentaire est essentiel pour l'aménagement du territoire et pour l'emploi. Nous connaissons nos forces et nos faiblesses. Maintenant, nous attendons des réponses concrètes pour les salariés des entreprises en difficulté. Nous avons besoin d'accompagnement et de solidarité collective »,** a précisé Pierre Maille au ministre de l'Agroalimentaire.

Guillaume Garot a entendu le message des élus socialistes du Finistère. Il a annoncé le lancement du *Plan agricole et agroalimentaire Bretagne* qui sera écrit par les Bretonnes et les Bretons. **« C'est vous qui tiendrez la plume »,** a-t-il précisé aux élus et responsables syndicaux et économiques, réunis au Conseil général.

« Nous avons des études, des rapports, des statistiques à ne plus savoir qu'en faire, maintenant, nous n'en sommes plus à la phase de l'analyse mais nous devons passer à l'action », a lancé le ministre, qui a rappelé les deux objectifs de ce plan.

D'abord, répondre à l'urgence pour les salariés des entreprises en redressement judiciaire. Il faut trouver des solutions de reprise, de redémarrage de l'activité ou de formation pour les salariés.

Il convient également de préparer l'avenir autour de grandes orientations. Tous les observateurs s'accordent sur les faiblesses de l'agroalimentaire breton. Il convient donc de stimuler les investissements de manière à améliorer la compétitivité des entreprises bretonnes. Ensuite, il faut renforcer la politique de recherche et d'innovation de manière à monter en gamme. Pour le ministre, l'agroalimentaire breton doit être encore plus présent à l'export. **« Tous les marchés sont à notre portée, aucun ne doit nous être interdit »,** a rappelé Guillaume Garot. Enfin, les entreprises agroalimentaires doivent également faire un gros effort en matière de formation de leurs salariés.

C'est autour de ces quatre priorités que sera bâti le plan. Quelle aide apportera l'État? D'abord, un guichet unique sera mis en place pour répondre aux projets des entreprises.

Ensuite, l'État orientera vers l'agriculture et l'agroalimentaire des fonds dédiés à l'accompagnement des entreprises.

Le travail qui a commencé le 30 septembre consiste à repérer les projets dans le secteur agroalimentaire et à monter rapidement des solutions financières pour les mettre en œuvre.



Guillaume Garot à Quimper, le 30 septembre

« L'agroalimentaire est un domaine d'avenir. Il existe des difficultés mais aussi des opportunités qu'il faut exploiter. La Bretagne peut et doit rester la première région agricole d'Europe, elle n'a aucun complexe à avoir vis-à-vis des autres », a insisté Guillaume Garot. 🇫🇷

Le Sénat à l'écoute des élus

En 2012/2013, les sénateurs socialistes du Finistère ont encore été particulièrement actifs, comme en atteste leur compte-rendu d'activité, diffusé auprès des élus locaux du Département.

« Tout au long de la session, la chambre haute a pleinement assumé son rôle de représentante des collectivités territoriales », rappellent en préambule, Maryvonne Blondin, François Marc et Jean-Luc Fichet. D'ailleurs commencée avec les États généraux de la démocratie territoriale, la session s'est terminée avec l'examen du premier volet de la réforme territoriale.

Les états généraux de la démocratie territoriale, ont été lancés par le président du Sénat, Jean-Pierre Bel. À cette occasion, les élus locaux ont fait passer plus de 20 000 contributions. Sur cette base, le Sénat a déterminé deux thèmes



2012 - 2013 : un travail parlementaire efficace

particulièrement prioritaires : la simplification administrative et l'instauration d'un statut de l'élu.

Très rapidement la haute assemblée a rédigé deux textes de loi, adoptés à l'unanimité. Le premier prévoit la création d'un haut conseil national chargé de contrôler et d'évaluer les normes applicables aux collectivités locales. Composé de 36 élus,

de toutes les collectivités locales et de neuf représentants de l'État, ce conseil national serait amené à se prononcer sur les projets de loi. En cas de vote défavorable, le gouvernement devrait proposer un autre texte.

Ensuite, afin de favoriser l'accès de tous les citoyens aux mandats électifs, un second texte prévoit la mise en place d'un statut de « *salaire protégé* » pour les élus, la création de nouveaux

droits comme la suspension du contrat de travail, des crédits d'heures ou le doublement de l'allocation différentielle de fin de mandat ainsi que la validation des acquis de l'expérience au titre d'une fonction élective. De plus, les maires des communes de moins de 3 500 habitants toucheraient une indemnité. Le compte-rendu d'activité revient également sur les initiatives des sénateurs dans les communes du Finistère. 🌸

Interview

Occupation : les juifs du Finistère

Avec Marie-Noëlle Postic

Dans « Des Juifs du Finistère sous l'occupation, (deux ou trois choses que l'on sait d'eux) » (éditions Coop Breizh) Marie-Noëlle Postic, raconte ce que fut la vie d'environ 150 Juifs finistériens, traqués, spoliés, internés et déportés.



Cap Finistère : Pourquoi avoir écrit un livre sur ce sujet ?

Marie-Noëlle Postic : En 2007, j'ai publié « Sur les traces perdues d'une famille juive en Bretagne » qui racontait l'histoire des Perper dont plus personne ne voulait parler. Ce livre a suscité de nombreuses réactions. Les langues se sont déliées et j'ai senti le besoin d'aller plus loin, de raconter l'histoire de tous les Juifs qui ont vécu dans le Finistère sous l'occupation. Ils étaient 141 soit environ 40 familles. J'ai voulu montrer qui ils étaient et comment ils ont été les victimes d'un système répressif implacable.

Cap Finistère : Sur quelles archives vous êtes-vous appuyées pour l'écrire ?

Marie-Noëlle Postic : J'ai consulté les archives départementales, qui contiennent des procès-verbaux d'arrestation ou des rapports de police et des renseignements généraux. J'ai aussi consulté la presse de l'époque. Enfin, j'ai rencontré quelques familles qui ont acceptées de témoigner.

Cap Finistère : Comment s'est déroulée l'aryanisation de l'économie ?

Marie-Noëlle Postic : Il convient de mettre des guillemets à cette expression employée par le gouvernement de Vichy. Il s'agit d'un mécanisme implacable destiné à spolier les Juifs. D'abord, tous les Juifs étaient recensés. À partir du moment où ils étaient fichés, ils ne pouvaient plus échapper à cette organisation implacable. Ils n'avaient plus le droit de travailler ou de fréquenter des lieux publics. Toutes les entreprises, même les commerces ambulants étaient recensés. Dans le Finistère il s'agissait essentiellement de petits

commerçants. Ils devaient se signaler avec une affiche jaune, sur leur vitrine. Ensuite, un commissaire gérant était désigné pour évaluer le fonds de commerce et rechercher des repreneurs qui devaient être « aryens ». Le produit des ventes forcées était viré sur des comptes bloqués. Des subsides pouvaient, toutefois, être versés.

Cap Finistère : Vous rappelez que des Finistériens ont tout de même aidé des Juifs ?

Marie-Noëlle Postic : Bien sûr. Le Finistère ne s'est pas distingué du reste de la France. Il y a eu des dénonciations, comme ailleurs, mais des policiers ont averti des Juifs avant leurs interpellations et des agriculteurs ont caché des familles. La communauté protestante de Trémel, s'est aussi particulièrement distinguée. Tous les Juifs qui ont réussi à se cacher ont bénéficié, d'une manière ou d'une autre, d'une aide. 🌸

Agenda

Mobilisation européenne

11 octobre
20 h 30 : Réunion publique avec Catherine Trautmann, au CAC à Concarneau.

12 octobre
8 h 30 : Matinée de travail avec les députés européens.

17 octobre
18 h 45 : Secrétariat fédéral au siège de la Fédération, à Quimper.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1020 - Vendredi 11 octobre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Atlantiques 2 : une bonne nouvelle pour Brest

Le 4 octobre, François Cuillandre, président de Brest métropole océane et maire de Brest, s'est félicité de l'annonce du ministre de la Défense sur le lancement du programme de rénovation des avions Atlantique 2.

Jean Yves Le Drian, en visite à Brest à l'occasion du 50^e anniversaire de l'implantation de Thales dans la cité du Ponant, a annoncé la confirmation de la mise en chantier de rénovation des avions Atlantique 2, investissement qui devrait générer sur le site brestois la création d'environ 150 emplois et qui ouvrira de surcroît de nouvelles perspectives internationales à Thales.

François Cuillandre s'est déclaré satisfait de « voir aboutir un dossier qui va représenter une augmentation importante du plan de charge pour Thales. En août dernier, j'avais alerté Pierre Moscovici, lors de sa visite à Brest, sur ce dossier. Il m'avait assuré qu'une annonce se ferait dans les plus brefs délais. C'est désormais chose faite et c'est une excellente nouvelle pour la métropole brestoise et pour Thales, ainsi confortée dans ses capacités industrielles et son savoir-faire ».

Revalorisation des retraites agricoles



« Dans le cadre du plan quinquennal de revalorisation des retraites agricoles, des avancées majeures vont venir soutenir les retraités agricoles », s'est félicité Gwenegon Bui. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2014, les agriculteurs vont enfin bénéficier d'indemnités journalières en cas d'accident de la vie privée. Alors qu'aujourd'hui les exploitants agricoles n'ont pas de droit dans ce domaine, demain ils bénéficieront des avantages du système par répartition. S'appuyant sur une cotisation forfaitaire dont les contours restent à déterminer, le système permettra de recevoir une indemnité journalière d'environ 25 euros.

Dans le même objectif de justice et de revalorisation des retraites agricoles, il sera mis en place une garantie de pension minimale de 75 % du SMIC pour une

carrière complète. Cette mesure attendue par le monde agricole doit soutenir les pensions les plus faibles. La volonté d'améliorer les conditions de retraites dans le monde agricole se retrouve également au travers de l'attribution de droits aux conjoints et aides familiaux. Concrètement 66 points seront attribués aux conjoints et aux aides familiaux justifiant de 32,5 années dans le régime des non-salariés agricoles, y compris les retraités actuels. C'est une avancée majeure, en particulier pour les femmes d'exploitants qui seront les principales bénéficiaires. Au terme de ce plan quinquennal en 2017, c'est près de 300 millions d'euros qui aideront à améliorer les retraites dans le monde agricole.

Jean-Paul Urien tête de liste à Châteaulin



Pour les élections municipales, Jean-Paul Urien mène la liste de gauche Cap Châteaulin 2014. Dans un premier temps, la liste lance une grande consultation auprès des Châteaulinois pour connaître leurs priorités.

En savoir plus : <http://capchateaulin2014.wordpress.com/>

Lutte contre le tabac

Chantal Guittet a présenté le 1^{er} octobre, à ses collègues de la commission des Affaires européennes, un rapport d'information sur la proposition de directive relative aux produits du tabac.

« On estime encore à 700 000 le nombre de morts par an lié au tabagisme en Europe. Le tabagisme est, aujourd'hui, reparti à la hausse chez les jeunes et les femmes », rappelle la députée du Finistère.

La proposition de directive sur les produits du tabac prévoit l'interdiction de tous les arômes caractérisants (menthol notamment) et additifs (vitamines). Elle prévoit également la présentation d'avertissements d'une taille de 75 % sur les deux faces des paquets. Les cigarettes « slim » seraient interdites. Un dispositif de traçabilité et de sécurité des produits du tabac et la réglementation pour la vente sur Internet seraient mis en place.

Et une réglementation spécifique pour les « e-cigarettes » serait instaurée.

Toutefois ce texte est apparu perfectible aux yeux de la députée sur plusieurs points, en

particulier sur l'impartialité des agences qui devront s'assurer de la traçabilité et de la sécurité des produits du tabac.

« Accès TER » Bretagne



La Région Bretagne a lancé, avec la SNCF et en concertation avec plusieurs associations, « Accès TER », le 7 octobre. Il s'agit d'une expérimentation d'un nouveau service d'assistance, pour le TER Bretagne, destiné aux personnes en situation de handicap. Autorité organisatrice des TER, la Région a fait de l'accessibilité l'une de ses priorités.

Accessibilité sociale, tout d'abord, avec des tarifs adaptés aux publics les plus fragiles, mais aussi accessibilité physique pour faciliter les déplacements de tous les voyageurs entre la gare et ses accès, les quais et le train. Mis en place en lien avec la SNCF et des associations dédiées au handicap, il permet d'accéder à un service d'accompagnement en gare ou à un transport de substitution.

Annonces légales & judiciaires

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

AGRIFEED SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Bâtiment B - Immeuble
Grand Large - Quai de la Douane
29200 BREST
482 323 755 RCS BREST

Par décision du 23 septembre 2013, la société TRC TRADING CORPORATION, associée unique de la SOCIÉTÉ AGRIFEED, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette décision de dissolution sans liquidation a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le Président.